NOTRE CONSEIL JURIDIQUE

UN CONFLIT ? D'ABORD LA MÉDIATION

Dans la famille ou le couple, au travail, à l'école, entre propriétaire et locataire, entre voisins, dans le quartier, ou même avec une administration, un conflit est source de stress et peut engendrer des frais financiers s'il conduit devant la justice.

En outre, le monde judiciaire a été paralysé pendant le confinement et reste aujourd'hui extrêmement ralenti. Vous vivez cette situation ? Pensez médiation et aide juridique plutôt que tribunal. Bravvo met à votre disposition des médiateurs et des juristes prêts à vous aider par le dialogue, gratuitement et en toute confidentialité :

- Vous voulez résoudre un conflit entre personnes ? Contactez un médiateur local. Il est là pour vous aider à rétablir le dialogue et à apaiser les tensions. Il vous accompagne pour débloquer la situation, en vous faisant voir les choses autrement. Le but est d'aboutir à une solution acceptable pour vous et l'autre partie, sans aller en justice.
- Votre quartier connaît des problèmes entre habitants ? Contactez un médiateur social. Personne-ressource pour tous, il facilite le dialogue pour mieux vivre ensemble. Il propose des actions qui sont des occasions de se rencontrer et qui permettent à chacun de participer à la vie du quartier.
- Vous devez faire face à une question juridique ou un problème administratif ? Contactez le service juridique de Bravvo. Il vous aidera à comprendre et à réagir. Il pourra rechercher avec vous des solutions à l'amiable liées à votre logement, votre famille ou votre couple, vos factures, vos fournisseurs, etc.

Service d'aide juridique de Bravvo
02 279 65 66 - 02 208 00 87
servicejuridiquebravvo@brucity.be
bravvo.be